Nations Unies E/2007/34 (Part II)–E/ICEF/2007/7 (Part II)

Conseil économique et social

Distr. générale
2 juillet 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2007

(4-7 juin 2007)*

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle (4-7 juin 2007). Le rapport sur les travaux de la première session ordinaire (15-18 janvier 2007) a été publié en tant que partie I et le rapport sur la deuxième session ordinaire (5-7 septembre 2007) sera combiné aux parties I et II et publié sous sa forme définitive dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 14* (E/2007/34/Rev.1-E/ICEF/2007/7/Rev.1).

07-41068 (F) 250707 270707

Table des matières

			Paragraphes	*Page*
I.	Organisation de la session		1–5	3
	A.	Déclarations liminaires	1–3	3
	B.	Adoption de l'ordre du jour	4–5	3
II.	Travaux du Conseil d'administration		6–113	3
	A.	Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme	6–21	3
	B.	Compte rendu des progrès accomplis dans l'étude de la structure administrative de l'UNICEF : rapport oral	22–33	6
	C.	Compte rendu des progrès réalisés en matière de parité et d'égalité des sexes à l'UNICEF	34–41	8
	D.	Stratégie d'éducation de l'UNICEF à l'appui du plan stratégique à moyen terme	42–51	9
	E.	Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants	52–59	11
	F.	La politique d'évaluation de l'UNICEF : rapport oral	60–61	12
	G.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF	62–96	13
	H.	Rapport sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale pour la lutte contre le sida intéressant l'UNICEF : rapport oral	97–98	20
	I.	Présentation harmonisée de la budgétisation axée sur les résultats pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF : rapport oral	99–102	20
	J.	Rapports des membres du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP et des conseils d'administration de l'UNICEF et du PAM sur la visite commune sur le terrain qu'ils ont effectuée au Libéria	103–105	22
	K.	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel	106	23
	L.	Questions diverses	107–108	23
	M.	Déclarations finales	109–113	23
Annexe				
	Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007			25

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires

1. Le Président a ouvert la session en souhaitant que l'esprit de coopération perdure. Il a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour améliorer la gestion et la planification et souligné la nécessité de conclure des partenariats à tous les niveaux pour continuer à améliorer le sort des enfants.

2. La Directrice générale a annoncé la désignation de deux directeurs généraux adjoints, qui prendraient leurs fonctions au cours de l'été 2007 : M^me^ Hilde Johnson, ancienne Ministre du développement en Norvège; et M. Omar Abdi, Directeur régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

3. La Directrice générale a ensuite passé en revue l'ordre du jour en signalant l'importance du travail de l'UNICEF sur le terrain, qui changeait la vie de millions d'enfants, par le biais de l'aide, des conseils et de l'assistance fournis; des campagnes de vaccination et des interventions liées à d'autres problèmes de santé tels que la malnutrition; et de l'autonomisation des collectivités et des familles de sorte qu'elles puissent donner aux enfants toutes leurs chances.

B. Adoption de l'ordre du jour

4. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2007/8) pour la session.

5. En application de l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire par intérim du Conseil d'administration a déclaré que 46 entités ayant le statut d'observateur, quatre organismes des Nations Unies, deux organisations intergouvernementales, le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF et quatre organisations non gouvernementales avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme

6. Le rapport (E/ICEF/2007/9) a été présenté par la Directrice générale et par le Directeur général adjoint, M. Kul Gautam.

7. Les délégations se sont félicitées du caractère analytique et détaillé du rapport et du travail de collecte et d'analyse des données grâce auquel l'organisation avait pu se concentrer davantage sur les résultats. Un grand nombre de délégations ont déclaré que ce rapport témoignait d'un sérieux effort pour améliorer la responsabilisation de l'UNICEF envers le Conseil d'administration. Plusieurs orateurs ont accueilli avec satisfaction les indications sur les résultats obtenus dans chacun des grands domaines d'intervention prévus dans le plan stratégique à moyen terme et les données les accompagnant qui facilitaient l'évaluation de l'exécution du

budget de l'UNICEF dans les domaines de la gestion et de l'administration des programmes. Une délégation a fait observer que le rapport présentait parfois les activités comme des résultats et contenait peu d'informations sur l'attribution des résultats à des interventions spécifiques. Dans certains domaines, il était difficile d'apprécier la contribution de l'UNICEF, faute de données de base.

8. Un certain nombre de délégations ont constaté avec satisfaction que l'UNICEF continuait d'améliorer l'efficacité du système des Nations Unies pour ce qui était de défendre les droits et les besoins prioritaires des enfants au niveau des pays grâce à sa contribution aux programmes de coopération des pays relevant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Les délégations ont également constaté avec satisfaction le travail accompli par l'UNICEF dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies pour améliorer le sort des enfants et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Certains ont considéré que l'UNICEF devrait appliquer l'approche fondée sur les droits de l'homme de façon plus systématique et donner plus de précisions dans ses rapports sur les progrès liés à la réforme et à la cohérence du système des Nations Unies. Une autre délégation a déclaré avoir reçu de la part des pays des indications contradictoires quant à la participation de l'UNICEF aux réformes du système des Nations Unies et que le recours à des fonds communs pour la réalisation de programmes conjoints était limité. Une délégation a précisé que l'on devait continuer de fonder les décisions liées à la réforme sur des consultations appropriées et permanentes avec les États, au Siège et dans les bureaux extérieurs.

9. Plusieurs délégations se sont déclarées intéressées par l'étude de la structure administrative et par la réponse de l'administration.

10. Les délégations se sont félicitées de ce que dans certains pays, l'UNICEF jouait un rôle de chef de file en matière d'intégration des enfants exclus et œuvrait pour l'égalité entre les sexes. Plusieurs ont souhaité que les futurs rapports présentent des résultats ventilés par sexe. Des orateurs ont par ailleurs apprécié le fait que l'UNICEF était en train de mener une évaluation thématique de grande envergure à ce sujet et déclaré attendre avec intérêt les résultats et l'exploitation de cette évaluation.

11. Plusieurs délégations ont salué la nouvelle mobilisation de l'organisation en faveur de la survie et du développement de l'enfant et l'accent mis de plus en plus sur le travail en amont par le biais du domaine d'intervention concernant la mobilisation et les partenariats pour les droits de l'enfant. Une délégation a accueilli favorablement la réorientation vers l'amont liée à l'adoption de stratégies sectorielles dans les domaines de la santé et de l'éducation tout en appréciant la participation de l'UNICEF à de grands partenariats internationaux et la mise à profit des enseignements tirés sur le plan régional. Il restait néanmoins des progrès à faire pour que le personnel renonce aux initiatives autonomes et adopte l'approche de la mobilisation et des partenariats en tirant parti des constatations faites et des leçons apprises, comme prévu dans le plan stratégique à moyen terme.

12. L'UNICEF a été félicité de ses initiatives visant à réduire la mortalité infantile en Afrique, de sa contribution aux bons résultats obtenus concernant la mortalité due à la rougeole et à l'augmentation du nombre de moustiquaires traitées aux insecticides et de médicaments distribués dans les pays où le paludisme est endémique. Quelques délégations ont jugé que les progrès en matière

d'assainissement étaient trop lents et que l'UNICEF devait améliorer ses capacités de planification, d'exécution et de suivi dans ce domaine.

13. D'autres délégations ont réclamé davantage d'informations sur la direction groupée dans les situations d'urgence et sur la façon dont l'UNICEF intégrait les questions d'après conflit et de transition dans sa programmation.

14. Le travail effectué par l'UNICEF en matière d'enseignement de base et d'égalité entre les sexes, tant dans le cadre de ses programmes ordinaires que dans les situations d'urgence, a été apprécié. Il fallait espérer que les mesures prises pour améliorer le taux de scolarisation et d'assiduité, des filles notamment, et pour créer des écoles accueillantes pour les enfants accéléreraient la réalisation de l'objectif 2 du Millénaire relatif à l'éducation de base.

15. De nombreux orateurs se sont inquiétés de la baisse sensible des dépenses relatives au VIH/sida qu'ils avaient constatée en 2006 et ont demandé qu'on leur fournisse des informations plus complètes lorsque l'analyse détaillée des dépenses serait disponible. L'UNICEF devrait continuer à promouvoir le traitement pédiatrique du sida en tant que mesure ordinaire. Deux délégations ont estimé que le rapport contenait peu d'informations sur les mesures prises et sur les résultats obtenus par l'UNICEF en matière de santé de la procréation et de santé des adolescents et que l'UNICEF devrait intensifier ses activités dans ces domaines. Une autre délégation s'est félicitée du rôle joué par l'UNICEF dans les partenariats public-privé, notamment en ce qui concerne l'accès aux médicaments.

16. Si plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF des succès remportés en matière de protection de l'enfance, certaines d'entre elles ont signalé des lacunes au niveau des analyses, des critères de base et des indicateurs qu'il faudrait combler dans les rapports futurs. Deux délégations ont noté avec satisfaction le rapport portant sur les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la protection de l'enfance et souhaité que l'UNICEF intervienne plus rapidement en s'appuyant sur l'étude des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants.

17. Deux délégations ont déclaré que le domaine d'intervention concernant la mobilisation et les partenariats pour les droits de l'enfant avait aidé l'UNICEF à appuyer davantage les politiques et mesures relatives aux enfants prévues dans les plans de développement nationaux, les stratégies de réduction de la pauvreté et diverses approches sectorielles. Une autre délégation a soutenu le travail du Centre de recherche Innocenti, notamment la recherche menée par le centre sur la réduction des pratiques traditionnelles néfastes. L'efficacité de l'engagement de l'UNICEF en faveur de la participation des enfants, dont témoignait la réunion des Junior-8 organisée en marge du Sommet du G-8, a été appréciée. Quelques délégations ont souhaité que la Convention relative aux droits de l'enfant soit mise à profit pour multiplier les efforts visant à promouvoir la participation des enfants.

18. Certaines délégations ont fait observer que malgré la légère augmentation des ressources ordinaires au cours de 2006, un grand déséquilibre persistait entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Elles ont engagé les pays à contribuer encore davantage aux ressources ordinaires pour que l'UNICEF puisse s'acquitter de sa tâche principale. Plusieurs délégations ont annoncé leur intention d'augmenter cette contribution dans les années à venir et de plaider pour de nouvelles augmentations. À cet égard, le fait que le rapport annuel ait été axé sur les résultats a été très utile.

19. Dans sa réponse, la Directrice générale a précisé que le travail de l'UNICEF se fondait sur les droits, tout en demeurant axé sur les résultats. Elle a souligné que l'appui dont bénéficiaient les pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dépendait dans une large mesure des faits, des données et des partenariats. Avec les pays pilotes, l'UNICEF est déterminé à travailler suivant le principe du bureau unique des Nations Unies et tout son personnel est pleinement résolu à collaborer avec d'autres partenaires du système des Nations Unies afin d'aider les pays à améliorer le sort des enfants.

20. Le Directeur général adjoint a engagé l'UNICEF à effectuer une analyse plus approfondie dans ses prochains rapports et à continuer de joindre à son rapport annuel des données concernant les résultats. Il a ajouté que l'UNICEF contribuait considérablement aux efforts visant à améliorer la cohérence du système des Nations Unies en s'inspirant constamment de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement et des priorités nationales. L'UNICEF continuait de chercher le bon équilibre entre la création de modèles efficaces dans le cadre de l'aide aux projets et programmes, l'appui aux stratégies concernant les enfants et le plaidoyer pour la mobilisation d'efforts et de ressources en faveur des enfants dans tous les domaines. Les fonds disponibles ont été utilisés pour appuyer les pays souffrant d'un sous-financement chronique dans ce domaine. Le Directeur général adjoint a prié les partenaires de financement de l'UNICEF d'augmenter leur contribution aux ressources ordinaires et au financement par thème des cinq domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme.

21. La décision adoptée par le Conseil d'administration figure en annexe (décision 2007/6).

B. Compte rendu des progrès accomplis dans l'étude de la structure administrative de l'UNICEF : rapport oral

22. La Directrice générale a fait état des vues les plus récentes au sujet de chacun des cinq changements stratégiques déterminés par le consultant chargé de l'étude de la structure administrative, dont le rapport de synthèse a été distribué aux membres du Conseil d'administration préalablement à la session. Un message clef de l'étude était que l'UNICEF devait être plus souple et disposer de tous les moyens nécessaires pour remplir son mandat dans un environnement qui ne cesse d'évoluer. L'UNICEF est actuellement en train d'envisager la meilleure manière de mettre en œuvre les changements recommandés, qui consistent notamment : a) à améliorer le ciblage, la formulation et la stratégie des programmes; b) à réadapter les structures et les systèmes de manière à obtenir des résultats de qualité; c) à être le premier fournisseur mondial de savoir en faveur des enfants; d) à renforcer les partenariats; et e) à adopter une gestion axée sur les résultats et l'efficacité. Le budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009, que le Conseil d'administration va examiner en janvier 2008, devrait être l'occasion d'identifier des options concernant la structure et la composition du personnel et d'examiner l'enchaînement des activités à mettre en œuvre.

23. De manière générale, les délégations ont trouvé que le rapport présenté par le consultant analysait de manière exhaustive les difficultés et les possibilités auxquelles l'UNICEF était confronté et se sont félicitées de l'effort déployé pour renforcer l'organisation. Certaines ont mis l'accent sur la contribution de l'UNICEF

à la prise en charge des programmes par les pays et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

24. Plusieurs délégations ont demandé un rapport indiquant la réponse de l'administration de l'UNICEF au rapport du consultant, dont le Conseil serait saisi à sa deuxième session ordinaire. Ce rapport devrait fournir des précisions au sujet des changements proposés, y compris leurs conséquences sur la présence de l'UNICEF sur le terrain à l'échelle nationale et régionale, en Asie, en particulier; le calendrier envisagé pour la mise en œuvre des changements proposés; et une explication claire des incidences sur le budget d'appui de l'exercice biennal suivant.

25. Le représentant du Népal a considéré que l'intégration des bureaux régionaux pour l'Asie du Sud et pour l'Asie de l'Est et le Pacifique pourrait avoir des conséquences néfastes sur les enfants de ces régions, où les enfants sont extrêmement nombreux et qui ont pris du retard dans la réalisation de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement. L'UNICEF devrait renforcer son Bureau régional pour l'Asie du Sud afin qu'il puisse appuyer les bureaux de pays de la région. La Directrice générale a déclaré que des consultations se poursuivaient à cet égard.

26. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de faire participer le Conseil d'administration au processus de prise de décisions et ont demandé que des consultations soient menées de façon régulière. D'autres ont affirmé qu'il fallait faire participer le personnel à ce processus. La Directrice générale a décidé d'organiser une série de consultations officieuses avant la tenue de la deuxième session ordinaire.

27. À une question concernant la réaction de l'UNICEF à la recommandation du consultant tendant à ce que l'UNICEF ne se limite pas à assurer la simple survie de l'enfant, la Directrice générale a répondu que l'UNICEF continuerait de donner la priorité à la survie de l'enfant et aux objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé. Toutefois, à mesure que les pays progressent et qu'une plus large part de la population parvient à survivre, les interventions de l'UNICEF seraient adaptées aux nouveaux besoins des pays.

28. Face au nombre croissant de départs à la retraite, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF allait chercher de nouveaux et de jeunes talents, mettrait l'accent sur la formation du personnel et améliorerait la planification de la succession.

29. Une délégation a exhorté la Directrice générale et l'équipe de direction à combiner l'étude de la structure administrative et la mise en œuvre du rapport du groupe de haut niveau afin d'en tirer un plan où les activités seraient hiérarchisées, documentées et mesurables. À cette question et à d'autres concernant le lien entre l'étude et la cohérence du système des Nations Unies, y compris le rapprochement régional, les systèmes conjoints et les services communs, la Directrice générale a répondu que l'efficacité gagnée grâce au processus de changement bénéficierait non seulement à l'UNICEF, mais aussi à l'ensemble du système. Les enseignements tirés des huit initiatives pilotes mettrait en évidence la contribution de l'UNICEF à la cohérence du système des Nations Unies.

30. Au sujet du lien entre l'étude de la structure administrative et le plan stratégique à moyen terme, la Directrice générale a déclaré que l'étude avait été lancée pour améliorer l'efficacité de l'UNICEF et lui permettre d'obtenir de

meilleurs résultats en faveur des enfants dans le cadre du plan stratégique à moyen terme et des objectifs du Millénaire pour le développement.

31. La décision adoptée par le Conseil d'administration figure en annexe au présent rapport (2007/7).

32. À la suite de l'adoption de la décision, une délégation a déclaré que le Conseil d'administration devait avoir un rôle de direction et non de gestion des activités et qu'elle attendait avec intérêt d'en savoir plus sur l'étude de la structure administrative.

33. Deux délégations d'Asie du Sud ont appuyé la déclaration faite précédemment par le représentant du Népal qui soulignait que toute décision future sur l'intégration possible des deux bureaux régionaux de l'UNICEF en Asie ne devrait être prise qu'après consultation avec tous les gouvernements de la région.

C. Compte rendu des progrès réalisés en matière de parité et d'égalité des sexes à l'UNICEF

34. Le compte rendu (E/ICEF/2007/12) a été présenté par le Conseiller spécial pour la parité des sexes et la diversité après les observations de la Directrice générale.

35. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF des mesures concrètes qu'il a prises depuis l'examen sexospécifique de 2005, pour assurer la parité entre les sexes au sein de l'UNICEF, qui a été classé parmi les trois meilleurs organismes des Nations Unies à cet égard. Ce résultat est particulièrement remarquable compte tenu des conditions difficiles qui caractérisent de nombreux lieux d'affectation. Il a été proposé que l'UNICEF fasse part de son expérience à d'autres organismes.

36. Les délégations ont cependant constaté que le résultat souhaité, à savoir la répartition égale des postes entre les hommes et les femmes, n'était pas encore atteint, surtout au niveau des cadres. Certains déséquilibres persistaient au niveau de la classe P-5 et au-delà, avec une sous-représentation du personnel des pays de programme aux postes de responsabilité. Des mesures spéciales s'imposaient pour pérenniser et améliorer les résultats déjà obtenus.

37. Certaines délégations se sont penchées sur la nécessité d'une participation active des hommes à la promotion de la parité des sexes à tous les niveaux, aux postes de direction en particulier. D'autres ont souligné qu'il fallait prévoir une formation spéciale pour les femmes occupant des postes de responsabilité.

38. Les délégations ont demandé des données sur l'équilibre et la diversité des effectifs des deux sexes dans les pays de programme et sur la diversité géographique parmi le personnel féminin. S'il disposait de données et d'études de ce type, l'UNICEF pourrait cibler ses interventions et atteindre ainsi de meilleurs résultats. Un certain nombre de délégations ont demandé des informations sur les taux de départ des femmes à mesure qu'elles progressent dans leur carrière. Elles ont suggéré que ces taux servent à mesurer l'efficacité des ressources humaines et la qualité du cadre de travail.

39. L'UNICEF a été encouragé à travailler dans un cadre élargi qui favorise la mobilité des femmes dans le système des Nations Unies, surtout entre les divers organismes et grâce à la coopération et aux partenariats. Quelques délégations ont

souligné qu'il importait d'améliorer les possibilités d'accueil des nouveau-nés afin de permettre aux femmes de concilier leurs responsabilités familiales et leur vie professionnelle, surtout dans les lieux d'affectation difficiles et de lutter contre toutes les formes de harcèlement.

40. Plusieurs orateurs ont évoqué la vague de départs à la retraite attendue dans un avenir proche comme étant à la fois un grand défi et une chance pour l'organisation. Ils ont recommandé que les futurs départs soient gérés dans une perspective d'équilibre entre les hommes et les femmes. Cet équilibre devrait aussi constituer un élément clef de l'étude de la structure administrative.

41. Le Conseiller spécial a mis en évidence les mesures prises actuellement pour améliorer la parité hommes-femmes dans les lieux d'affectation difficiles. L'UNICEF était en train d'étudier une politique de mobilité qui permette de mieux adapter le déroulement des carrières au cycle de vie des fonctionnaires. Il existait déjà un congé spécial qui permettait au personnel de garder le contact avec l'organisation pendant son congé, de nouvelles dispositions concernant le congé parental et une politique et une formation renforcées en matière de prévention du harcèlement. Des données relatives aux taux de départ en cours de carrière étaient en train d'être compilées et, en association avec un nouveau modèle de bilan sur la diversité, devraient désormais permettre à l'UNICEF de rendre compte des progrès réalisés. La Directrice générale a reconnu les difficultés associées à la recherche d'un équilibre entre le travail et la vie familiale et à la gestion de la carrière pour les couples dont les deux membres travaillent dans l'organisation. Elle a souligné la volonté de l'UNICEF de lutter fermement contre toute violation de la politique relative au harcèlement sexuel et de multiplier les possibilités de formation pour les hommes et les femmes occupant des postes de direction et à tous les niveaux de l'organisation.

D. Stratégie d'éducation de l'UNICEF à l'appui du plan stratégique à moyen terme

42. Le rapport (E/ICEF/2007/10) a été présenté par le Directeur de la Division des programmes. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir organisé des consultations minutieuses et intensives avec un large éventail de partenaires clefs en vue de l'élaboration du document de stratégie final. Dans l'ensemble, les délégations ont estimé que ce document constituait un guide complet sur les moyens de concrétiser les droits des enfants à l'éducation et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à ce droit. Elles ont soutenu l'engagement pris par l'UNICEF de toucher les derniers 10 % d'enfants les plus marginalisés. Dans ces conditions et vu son rôle de chef de file en ce qui concerne l'éducation dans les situations d'urgence et d'après conflit et dans les contextes fragiles, l'UNICEF est prête à apporter une contribution majeure à la réalisation des objectifs.

43. Un certain nombre de délégations ont constaté avec satisfaction que le développement du jeune enfant et la qualité de l'éducation avaient été inscrits comme domaines intersectoriels à l'appui de la stratégie, compte tenu de leur importance primordiale dans tous les aspects de l'éducation.

44. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'accent mis sur les partenariats et la coordination, citant l'exemple du Plan d'action mondial concernant

l'éducation pour tous, partenariat mené par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les orateurs ont souligné que la stratégie était précieuse pour suivre l'impact de la réforme du système des Nations Unies dans les pays. Le rôle des organisations non gouvernementales a été souligné, vu la capacité de ces organisations à tester et à appliquer de nouvelles méthodes.

45. Si l'accent mis sur l'appui sans failles aux plans nationaux en matière d'éducation a été bien accueilli, le financement lié à des projets continuait de compromettre les stratégies menées par les pays dans le cadre de leur budget pour l'éducation. Un travail en amont nécessiterait de nouvelles compétences et une réorganisation des équipes de pays et il faudrait de ce fait connaître les conséquences de la réforme du système des Nations Unies et de l'étude de la structure administrative pour pouvoir faire en sorte que le personnel chargé de l'éducation dispose des compétences et de l'expérience nécessaires, dans les contextes de conflit et de fragilité en particulier.

46. Les délégations ont félicité l'UNICEF de son travail concernant l'éducation des filles et l'ont encouragé à redoubler d'efforts dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles. Elles se sont réjouies de l'accent mis sur l'égalité et sur l'autonomisation ainsi que des interventions novatrices en faveur d'une éducation de base de qualité, grâce notamment à la prestation de services dans des domaines essentiels tels que la santé, l'assainissement, l'alimentation, la sûreté et la sécurité dans les établissements scolaires. Un certain nombre de délégations ont considéré que pour éliminer la discrimination et la violence à l'égard des filles dans les écoles, il fallait absolument adopter une programmation fondée sur les droits. Elles ont encouragé l'UNICEF à intégrer dans sa stratégie en matière d'éducation une approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme.

47. L'accent mis sur l'éducation dans les situations d'urgence a été bien accueilli. Un certain nombre d'orateurs ont pourtant demandé qu'une distinction plus nette soit faite entre l'intervention d'urgence et la programmation de la transition à la suite d'un conflit. Une délégation a souligné la nécessité d'accorder une plus grande attention à la prévention du risque de catastrophe. Les orateurs ont estimé qu'il était particulièrement important de répondre aux besoins des filles en matière d'éducation dans les situations d'urgence et de donner une deuxième chance aux enfants qui avaient manqué l'école en organisant un enseignement extrascolaire, professionnel ou technique destiné aux jeunes. Une délégation a indiqué que la référence à une possible adhésion au renforcement du système d'action groupée pour l'éducation dans les situations d'urgence ne signifiait pas la reconnaissance de cette approche, telle que mise en œuvre dans certains pays, et qu'elle devait encore être évaluée soigneusement.

48. Une délégation s'est inquiétée de ce que la stratégie ne reflétait pas suffisamment le lien entre le suivi et l'évaluation, l'établissement des rapports et la responsabilisation. Un groupe de délégations a souligné que le domaine prioritaire 5 du plan stratégique à moyen terme (mobilisation et partenariats) donnait à l'UNICEF un avantage certain par rapport à d'autres partenaires travaillant dans l'éducation et dans d'autres secteurs et que la capacité de l'UNICEF en matière de politique sociale devrait être étroitement reliée à la stratégie. La Directrice générale a répondu que le plan stratégique à moyen terme comportait des critères bien définis pour rendre compte des résultats. La stratégie précisait le type d'indicateurs qu'il fallait utiliser pour établir les rapports. À propos des critères de sélection des pays

prioritaires, la Directrice a déclaré que les critères seraient revus régulièrement compte tenu de l'évolution de la situation dans les pays.

49. La décision adoptée par le Conseil d'administration figure en annexe (2007/8).

50. À la suite de l'adoption de la décision, un orateur a déclaré, à propos de l'approbation par sa délégation de la stratégie en matière d'éducation, que l'expression « une éducation en matière de sexualité et de procréation » ne devait pas être interprétée comme signifiant que sa délégation approuvait l'avortement. L'abstinence était le choix le meilleur et le plus responsable pour les adolescents et les parents et les prestataires de soins étaient les meilleurs guides dans ce domaine et les premiers responsables des enfants.

51. Un autre orateur a estimé que le classement des pays dans la stratégie devrait être plus souple et prendre en considération le rôle de chef de file des pays dans l'orientation de l'action.

E. Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants

52. Le Directeur de la Division des programmes a présenté le rapport (E/ICEF/2007/11).

53. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui global à l'Initiative et à ses objectifs qui étaient compatibles avec de nombreuses stratégies de développement national et régional. Plusieurs délégations ont mis en évidence les liens entre l'Initiative et la réduction de la pauvreté, en particulier dans l'optique de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1 et 4. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait bien cibler les groupes les plus touchés par la faim et la dénutrition, parfois très difficiles à atteindre.

54. Un groupe de délégations, en revanche, s'est demandé si vraiment l'Initiative était bien le moyen le plus indiqué de réduire la faim et la dénutrition chez les enfants.

55. Les délégations ont demandé un complément d'information sur le budget, notamment sur la manière dont les coûts seront partagés avec le Programme alimentaire mondial (PAM), notant que le Conseil d'administration du PAM avait approuvé l'allocation de ressources à l'Initiative à hauteur de 1,3 million de dollars. Un intervenant a demandé quels seraient les moyens de financement pour les deux premières années de l'Initiative et au-delà, et s'est notamment informé sur la recherche de partenaires prêts à fournir des ressources financières. Une autre délégation s'est dite préoccupée par le financement de l'Initiative par prélèvement sur les ressources ordinaires, demandant que les ressources ordinaires allouées à l'Initiative ne dépassent pas 1 million de dollars et que les autres coûts soient financés avec d'autres ressources. Il a aussi été proposé que l'UNICEF joue un rôle central dans la collecte des fonds requis pour mettre l'Initiative en œuvre et en garantir le succès. Le Directeur a répondu que le soutien financier apporté par l'UNICEF au secrétariat serait incorporé dans le cadre approuvé par le Conseil d'administration. Le budget indiqué était prévu pour le petit secrétariat conjoint; l'aide à apporter au niveau national serait couvert par les programmes de pays habituels approuvés par le Conseil.

56. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'une prise en main par le pays, notamment grâce à des plans d'action adaptés aux capacités nationales, et demandé un complément d'information sur la manière dont les gouvernements seraient associés à l'Initiative en tant que partenaires. La nécessité de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités nationales et sur la durabilité a été soulignée.

57. Une délégation a demandé que l'on tienne davantage compte de l'approche fondée sur les droits de l'homme et de la manière dont l'Initiative fonctionnerait dans des contextes à la fois humanitaires et difficiles. Les questions de protection devraient également être mieux traitées. Le secrétariat a répondu que l'approche fondée sur les droits de l'homme était prise en compte dans le document du cadre d'action global et qu'elle serait renforcée. L'aide à apporter en cas de crise humanitaire serait également indiquée d'une manière plus explicite dans le cadre d'action global.

58. Un certain nombre de questions ont été posées au sujet des rapports à présenter : était-il prévu de présenter au Conseil des rapports séparés sur l'Initiative, ou bien l'avancement des travaux serait-il examiné dans le rapport annuel de la Directrice générale, ou bien L'UNICEF et le PAM présenteraient-ils un rapport commun? Utiliserait-on des cibles et indicateurs nouveaux ou bien ceux qui figuraient dans le Plan stratégique à moyen terme? Les rapports devraient-ils inclure une analyse de la participation et de l'appropriation nationales ainsi que des informations sur les partenariats? En outre, de nombreuses délégations ont demandé que les partenariats soient intensifiés au niveau national et mondial et que l'on prenne soin d'éviter le double emploi. Le Directeur a déclaré que l'Initiative serait fondée sur les cibles et indicateurs existants et opèrerait de concert avec le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies, en place dans la région. S'agissant de rendre compte, on utiliserait les canaux existants, notamment le rapport annuel de la Directrice générale.

59. Pour consulter la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir décision 2007/9, jointe en annexe.

F. La politique d'évaluation de l'UNICEF : rapport oral

60. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport dans lequel il expliquait qu'il avait été décidé de différer la soumission de la politique globale d'évaluation jusqu'à la première session ordinaire de 2008 en attendant de connaître les résultats de l'étude de la structure administrative. Il a défini cinq mesures clefs pour renforcer l'évaluation à la lumière des conclusions de l'examen collégial effectué en 2006 et de l'étude de la structure administrative.

61. Les délégations ont accueilli favorablement les grandes orientations, soulignant le rôle central de l'évaluation pour les programmes de l'UNICEF et pour l'obtention de bons résultats en faveur des enfants. Elles ont formulé diverses recommandations : suivre à la lettre les recommandations de l'examen collégial; maintenir un dialogue nourri avec les délégations lors de l'élaboration de la politique à suivre et examiner les filières à suivre pour rendre compte au Conseil; veiller à ce que l'évaluation soit effectuée et les rapports établis en toute indépendance; obtenir une réponse de l'administration à toutes les recommandations concernant l'évaluation; et adhérer aux normes relatives à l'évaluation établies par

les Nations Unies. Répondant à la préoccupation concernant le couplage de la fonction d'audit et de la fonction d'évaluation, la Directrice générale a indiqué que c'était un moyen d'améliorer la coordination des deux fonctions, notamment en ce qui concerne les activités sur le terrain. Elle a également rassuré la délégation en précisant que ce couplage n'aurait aucune répercussion sur le financement respectif des deux fonctions.

G. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Projets de descriptif de programme de pays

62. Le Directeur de la Division des programmes a présenté une introduction générale des descriptifs de programmes de pays, avec une analyse des tendances et des progrès réalisés en général.

L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe

63. Le Directeur régional a introduit les projets de descriptif de programme de pays pour les Comores et le Malawi (E/ICEF/2007/P/L.2 et E/ICEF/2007/P/L.3) et le programme de courte durée pour le Burundi (E/ICEF/2007/P/L.4).

64. Le représentant du **Burundi** a cité l'engagement pris par son gouvernement de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, comme en témoignait la déclaration sur le libre accès à l'éducation primaire et aux soins de santé, et souligné la nécessité d'affecter davantage de ressources à la lutte contre le VIH pour la protection des enfants en bas âge. Un autre orateur a mentionné les liens étroits entre le programme, d'une part, et les efforts de consolidation de la paix, la priorité accordée au développement des filles et l'accent mis sur la collaboration avec les institutions des Nations Unies et le Bureau intégré des Nations Unies, d'autre part. Une délégation a déclaré qu'il faudrait insister davantage sur la qualité de l'éducation et demandé des éclaircissements sur la stratégie de démobilisation des enfants soldats. Le Directeur régional a répondu que la question de la qualité de l'éducation serait traitée avec sérieux, mais que le programme éducatif devrait être considéré dans le contexte de la phase de relèvement du pays. L'accès à l'éducation primaire s'inscrivait dans le cadre des efforts de démobilisation et dans la perspective des retours massifs de réfugiés. À une demande d'informations complémentaires sur la stratégie de lutte contre le VIH, il a indiqué que les efforts continueraient d'être concentrés sur la lutte contre le VIH/sida pour les jeunes dans le cadre du relèvement national.

65. Le représentant des **Comores** a insisté pour que le programme de pays mette l'accent sur la représentation des femmes et leur participation active au processus national de prise de décisions, à tous les échelons. Un autre intervenant a exprimé son soutien aux efforts déployés pour assurer une vaccination efficace et prévenir les catastrophes. On a également soulevé la question de savoir si les objectifs en matière d'éducation étaient réalisables. Le Directeur régional a dit que le programme de pays, en particulier dans le domaine de l'éducation, avait pour ambition d'instaurer un vaste partenariat et une large collaboration avec des partenaires bilatéraux et autres.

66. Le représentant du **Malawi** a souligné la nécessité d'accorder une plus grande attention aux enfants handicapés. Un autre intervenant a mentionné la place importante que les activités de plaidoyer tiennent dans les programmes et souligné la bonne articulation de domaines de programme tels que la prévention du paludisme, la nutrition et la vaccination. Une préoccupation a été exprimée au sujet de l'alignement des objectifs du programme sur les objectifs nationaux en ce qui concerne le document stratégique de réduction de la pauvreté. D'aucuns ont souhaité aussi que l'on mette davantage l'accent sur les questions de fond plus en amont. Une délégation a souligné la nécessité de renforcer les capacités internes de l'UNICEF en matière de prévention du paludisme et proposé une augmentation du nombre de postes financés avec les ressources ordinaires. Le Directeur régional a déclaré que la question concernant les besoins des enfants handicapés au Malawi était incluse dans le programme national de développement. Il a mentionné l'aide apportée par l'UNICEF à l'élaboration d'un plan d'action nationale pour les orphelins et les enfants vulnérables ainsi que son rôle moteur pour susciter des dons en espèces, intégré dans la politique nationale, ces deux exemples illustrant les contributions que l'UNICEF apporte sur des questions de fond plus en amont. L'UNICEF a reconnu l'importance de la contribution que constitue le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida au Malawi.

L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale

67. La Directrice régionale a présenté les projets de descriptif de programme des pays pour le Cameroun, la Guinée-Bissau, le Mali et la Sierra Leone (E/ICEF/2007/P/L.5, E/ICEF/2007/P/L.7, E/ICEF/2007/P/L.8 et E/ICEF/2007/P/L.9) et les programmes de courte durée pour la Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigéria (E/ICEF/2007/P/L.10, E/ICEF/2007/P/L.11 et E/ICEF/2007/P/L.12). Elle a dit que le descriptif de programme de pays pour la Guinée équatoriale (E/ICEF/2007/P/ L.6) avait été retiré en attendant que le PNUAD soit finalisé.

68. Le représentant du **Cameroun** a déclaré que du fait que la pauvreté était un obstacle majeur à l'éducation et à la santé, le Gouvernement avait décrété la gratuité de l'éducation primaire pour tous les enfants.

69. La représentante du **Mali** a mis en avant les nombreuses mesures prises par son gouvernement, notamment dans le domaine de l'éducation, en particulier pour les filles; un plan multisectoriel de lutte contre le VIH/sida; des accords bilatéraux avec le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal pour combattre la traite d'enfants; et des lois sur l'enregistrement des naissances et contre les mutilations génitales féminines. Un autre intervenant a déclaré que le descriptif de programme de pays était trop vague et trop général et que, à l'exception de la vaccination, les réalisations du programme portaient davantage sur les ressources engagées et les activités que sur les résultats. On pourrait considérer que les résultats présentés pour la période antérieure étaient faibles au regard des ressources investies. Elle a déploré les faibles indicateurs proposés pour la surveillance et l'évaluation, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfance.

70. Le représentant de la **Sierra Leone** a déclaré que le programme reflétait les priorités de son gouvernement en matière de relèvement et de développement dans la phase d'après-conflit. Il a fait état d'accomplissements passés, notamment le désarmement, la démobilisation, la remise en état et la réinsertion de près de 6 000

enfants, et souligné la nécessité d'accorder une plus grande priorité aux enfants handicapés.

71. Le représentant de la **Côte d'Ivoire** a dit que les récents accords de paix permettraient de créer un environnement plus favorable aux enfants. Un projet de loi sur la traite des enfants serait bientôt soumis au Parlement. Un autre orateur a proposé que le programme privilégie davantage la protection de l'enfance, notamment le soutien institutionnel et l'élaboration de politiques.

72. Le représentant du **Nigéria** a dit que le pays est parvenu au stade de l'iodisation universelle du sel, qu'il avait adopté une nouvelle politique nationale d'intégration du principe d'égalité entre les sexes et qu'il était en train de finaliser une stratégie de santé maternelle, néonatale et infantile ainsi qu'une politique de l'éducation. Un autre intervenant a souligné l'importance de l'éradication de la poliomyélite dans les derniers pays endémiques et salué le programme du Nigéria qui faisait de cet objectif une priorité.

73. Le représentant de la **Guinée-Bissau** a souligné le rôle important joué par les comités nationaux pour l'UNICEF dans le soutien apporté au programme de pays.

74. Le représentant du **Niger** a déclaré que la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté était fortement axée sur les enfants. Un autre intervenant a mentionné l'excellent travail accompli par l'UNICEF dans le domaine de la nutrition, et proposé que l'on mette davantage l'accent sur la prévention de la dénutrition et sur l'hygiène.

Les Amériques et les Caraïbes

75. Le Directeur régional a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour la Bolivie, Cuba et le programme multipays pour les Caraïbes orientales, y compris le Suriname et la Trinité-et-Tobago (E/ICEF/2007/P.L.13, E/ICEF/2007/P/L.14 et Corr.1 et E/ICEF/2007/P/.L.15).

76. Le représentant de la **Bolivie** a déclaré que le descriptif de programme de pays était l'aboutissement des efforts conjugués de son gouvernement, des Nations Unies et de la société civile et reflétait le plan de développement national. Il a ajouté que l'UNICEF était en train de devenir la force motrice des Nations Unies dans la recherche d'une cohérence d'action en faveur des enfants. Un autre intervenant a exprimé son soutien au processus consultatif engagé lors de l'élaboration du descriptif de programme de pays et s'est félicité du lien solide qui rattachait celui-ci au Plan stratégique à moyen terme. Cependant, l'UNICEF pourrait faire mieux s'agissant de rendre compte des résultats et de renforcer les capacités des homologues de l'État et de la société civile.

77. Le représentant de **Cuba** a déclaré que l'UNICEF avait beaucoup aidé son gouvernement à aller de l'avant sur la question des indicateurs sociaux et à progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement travaillait avec l'UNICEF pour minimiser les coûts et multiplier les interventions directes dans l'intérêt des enfants.

78. Prenant la parole au nom de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de deux autres pays, une délégation a salué les efforts de l'UNICEF pour engager un dialogue participatif avec les missions des Caraïbes auprès des Nations Unies sur des questions intéressant la région. Elle a accueilli avec satisfaction les priorités

stratégiques du programme multipays ainsi que son analyse équilibrée des similitudes et des différences entre les pays de la région. La représentante de la **Trinité-et-Tobago** a déclaré qu'un renforcement de la présence de l'UNICEF aiderait le Gouvernement à obtenir les résultats escomptés dans le cadre du programme. Elle a proposé un partenariat renforcé avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le représentant du **Suriname** a dit qu'il y avait eu des résultats positifs mais qu'il fallait faire davantage.

L'Asie orientale et le Pacifique

79. La Directrice régionale a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour la Malaisie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (E/ICEF/2007/P/L.16 et E/ICEF/2007/P/L.17) et le descriptif de programme de courte durée pour le Timor-Leste (E/ICEF/2007/P/L.18).

80. Le représentant de la **Malaisie** a souligné les succès remportés par son pays pour le bien des enfants et insisté sur les défis qu'il restait à relever, s'agissant notamment d'améliorer la collecte de données aux fins de l'élaboration de politiques plus efficaces fondées sur l'observation des faits, de réduire les disparités concernant l'accès aux services sociaux pour les enfants des zones reculées et rurales, et de renforcer la capacité des collectivités à préparer aux situations d'urgence. La volonté de son pays d'opérer en partenariat avec l'UNICEF était illustrée par la création d'un comité consultatif national sur le rôle futur de l'UNICEF en Malaisie et par le rôle de chef de file de ce comité pour proposer des financements alternatifs et des arrangements opérationnels favorisant la présence de l'UNICEF.

81. Le représentant de la **Papouasie-Nouvelle-Guinée** a salué l'initiative de l'équipe de pays des Nations Unies, visant à travailler d'une manière plus cohérente avec son gouvernement et les donateurs bilatéraux, en ajoutant toutefois que son gouvernement était déçu de ne pas avoir été choisi comme pays pilote pour l'initiative de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Son gouvernement espérait encore un descriptif de programme de pays consolidé, envisagé par le Conseil d'administration de l'UNICEF et par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP. Un groupe de délégations a indiqué souscrire à la déclaration de ce représentant et regretté que ces trois institutions n'aient pas été en mesure de donner suite à la demande expresse du Gouvernement de présenter un descriptif de programme de pays unique et intégré. Le projet de descriptif de programme de pays ne mentionnait nullement une intégration aux programmes du PNUD et du FNUAP. Le Secrétaire par intérim du Conseil d'administration a indiqué que les secrétariats s'étaient conformés aux décisions pertinentes des Conseils d'administration et de l'Assemblée générale et que, si des directives révisées étaient données soit par l'Assemblée générale par le biais de l'examen triennal complet des activités opérationnelles soit par le Conseil, le secrétariat agira en conséquence.

82. Une délégation s'est dite préoccupée par la capacité d'absorption du programme du **Timor-Leste** et demandé des informations sur la manière dont l'action des partenaires des Nations Unies, des ONG et des donateurs bilatéraux était coordonnée. Un autre intervenant a rendu hommage à l'UNICEF pour son action de coordination dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et pour avoir

assuré en urgence l'approvisionnement en eau de personnes déplacées en temps de crise. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF avait la capacité d'utiliser et d'absorber les fonds de manière efficace et pouvait se prévaloir de références flatteuses concernant sa capacité à les utiliser de manière judicieuse.

L'Asie du Sud

83. La Directrice régionale a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour le Bhoutan, l'Inde, les Maldives et le Sri Lanka (E/ICEF/2007/P/L.19, E/ICEF/2007/P/L.20, E/ICEF/2007/P/L.21 et E/ICEF/2007/P/L.22).

84. Le représentant du **Bhoutan** a remercié l'UNICEF d'axer son action sur la santé, l'éducation et les enfants en complément des efforts du Gouvernement. Une autre délégation a souligné la nécessité de fournir de l'outillage et autres nécessaires de maintenance et de dispenser, en la matière, une formation dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. L'UNICEF devrait investir davantage dans la planification et la mise en œuvre technique de structures hydrauliques et d'assainissement pour en assurer de nouveau un usage durable.

85. La représentante de l'**Inde** a dit que son pays avait réalisé de grandes choses dans le domaine du développement de l'enfant, mais restait confronté à des défis divers : disparités, intégration sociale et partage des fruits du développement économique. Un autre intervenant a dit que plus de 25 % des ressources financières allouées à l'exécution de programmes de l'UNICEF sur cinq ans en Inde étaient liés à la cohérence d'action du système des Nations Unies, et le PNUAD offrait une excellente occasion de poursuivre dans cette voie. Elle s'est déclarée favorable au fait de passer de projets à des programmes et des politiques, tant au niveau des États qu'au niveau national. Une délégation a indiqué que les enseignements tirés de l'évaluation en cours du Programme de prise en charge intégrée des maladies néonatales et infantiles n'était pas pris en compte dans le descriptif de programme de pays. Il conviendrait d'examiner la conclusion de cette évaluation avant de faire passer ce programme à une plus grande échelle, et ces préoccupations devraient être examinées dans le descriptif révisé du programme de pays. D'autres questions ont été soulevées, concernant l'éradication de la poliomyélite, la nécessité de mettre davantage l'accent sur les fillettes et le modèle d'assainissement appliqué en Inde. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de traiter le problème de l'exclusion sociale, principalement dans les États les plus pauvres. L'UNICEF devrait renforcer ses partenariats avec les autres institutions et collaborer avec le Gouvernement au titre de ses programmes plutôt que d'opérer en tant qu'organisme isolé.

86. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour son action à **Sri Lanka** dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau, de l'environnement et de l'assainissement. Elles ont encouragé l'UNICEF à redoubler d'efforts dans le domaine de la protection de l'enfance, et à coopérer davantage avec les autorités gouvernementales dans ce secteur. Une délégation a rendu hommage à l'UNICEF pour sa contribution au rapport du Secrétaire général sur les enfants dans les conflits armés à Sri Lanka, mais a demandé que les conclusions de ce rapport ainsi que les recommandations du rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés soient prises en compte dans le descriptif révisé de programme de pays. L'UNICEF devrait continuer de participer à l'approche sectorielle pour plaider, en matière de programmation, en faveur d'une approche fondée sur les droits, de manière à atteindre les enfants les plus marginalisés et les

plus pauvres. Une autre délégation a indiqué que la question des enfants soldats devrait occuper une place plus en vue dans le programme. Un intervenant a proposé que les stratégies transversales du Plan stratégique à moyen terme, l'approche fondée sur les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et la gestion axée sur les résultats soient élaborées plus avant. Une autre délégation a demandé des renseignements concernant l'alignement des programmes sur le Plan-cadre national de la santé.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

87. Le Directeur régional a introduit les projets de descriptif de programme de pays pour Djibouti, la Jordanie et les femmes et enfants palestiniens de Jordanie, du Liban, du territoire palestinien occupé et de la République arabe syrienne (E/ICEF/2007/P/L.23, E/ICEF/2007/P/L.24 et E/ICEF/2007/P/L.25, ainsi que les programmes de courte durée pour le Liban et le Soudan (E/ICEF/2007/P/L.26 et E/ICEF/2007/P/L.27).

88. Le représentant de **Djibouti** a déclaré que l'enquête démographique la plus récente, démontrant les progrès accomplis dans l'amélioration des conditions de vie des enfants, avait été validée en 2006. Un autre orateur a demandé que des plans détaillés soient élaborés en vue de réduire la mortalité infantile et maternelle et les mutilations génitales féminines et d'améliorer la nutrition infantile. Le descriptif de programme de pays devrait également définir l'action et les contributions financières des autres institutions donatrices.

89. La représentante de la **Jordanie** a réaffirmé l'attachement de son gouvernement aux conventions internationales et déclaré qu'avec le temps et moyennant des efforts en matière d'éducation et des activités de sensibilisation, il sera possible de faire évoluer les attitudes et normes sociales à l'origine des discriminations. Elle a mentionné le fait que l'UNICEF avait récemment nommé la Reine Rania « Éminent défenseur des enfants », et réitéré l'appel de la Reine pour les enfants d'Irak. Le Gouvernement consacrait chaque année 1 milliard de dollars pour relever le défi consistant à assurer des services de base à plus de 750 000 personnes déplacées et enfants d'Irak.

90. Le représentant du **Soudan** a loué l'UNICEF pour son grand professionnalisme et appelé de ses vœux plus de coopération et de coordination. En réponse à une déclaration d'un délégué concernant les récents résultats positifs d'une enquête réalisée en 2006, le Directeur régional a confirmé que les chiffres seraient actualisés. Un autre intervenant a indiqué qu'une analyse de la situation sur le plan de l'égalité des sexes était nécessaire pour chaque composante de programme.

91. Le délégué de la **République arabe syrienne** a dit savoir gré à l'UNICEF pour ses efforts tendant à répondre aux besoins humanitaires des Irakiens et des populations palestiniennes vivant dans son pays et dans la région. Avec ses modestes ressources, le Gouvernement accueillait actuellement 1,4 million de réfugiés, dont environ 35 % d'enfants entre 5 et 8 ans.

92. Le représentant du **Liban** a exprimé la volonté de son pays de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement malgré les contretemps dus aux hostilités de 2006, qui avaient détruit les infrastructures et avaient eu des conséquences désastreuses sur les plans écologique et économique. Près de 40 % de

la population ne bénéficiaient pas d'un approvisionnement suffisant en eau potable, les canalisations étant exposées de surcroît à une contamination par les eaux usées. Les secteurs de l'éducation et les soins de santé primaires, en particulier dans le sud Liban, avaient été dévastés.

93. À propos des Palestiniens vivant au Liban, il a déclaré que les attaques menées récemment contre les camps de réfugiés palestiniens avaient infligé des souffrances à plus de 27 000 Palestiniens déplacés. Il a rappelé au Conseil d'administration l'appel lancé récemment à la communauté internationale pour obtenir une assistance à hauteur de 12,7 millions de dollars en vivres essentiels et non-vivres. Le Directeur régional a déclaré que la Directrice générale avait débloqué 500 000 dollars du Fonds de programmation pour les secours d'urgence, destinés à soutenir des programmes au Liban, en coordination avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

94. Se référant au programme en faveur des femmes et enfants palestiniens vivant en Jordanie, au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne, le représentant de la **Palestine** a reconnu le préjudice subi par les Palestiniens, y compris les enfants, du fait du conflit interne; cependant, le fait de le mentionner dans le même paragraphe que celui où étaient décrites les conséquences de 40 années d'occupation impliquait que les responsabilités étaient partagées à parts égales pour la difficile situation qui prévalait actuellement. Un autre intervenant a demandé plus de détails sur les formes de violence les plus courantes à l'encontre des enfants et rappelé la nécessité de considérer les différentes formes de vulnérabilité dans une perspective sexospécifique. Une délégation a demandé des éclaircissements sur le financement et la coordination entre l'UNICEF et l'UNRWA, et proposé que le programme donne des détails concernant, d'une part, l'élargissement de l'accès aux services offrant une prise en charge intégrée des maladies infantiles et, d'autre part, les plans de préparation aux situations d'urgence. Le Directeur régional a indiqué que l'UNRWA était l'organisme chef de file pour les Palestiniens et que l'UNICEF apportait son aide dans des domaines aussi spécifiques que la formation des enseignants et les écoles accueillantes pour les enfants.

95. Le Conseil d'administration a approuvé les budgets indicatifs globaux pour l'ensemble des programmes de pays et des programmes de courte durée (voir décision 2007/10, jointe en annexe). Le Président a informé le Conseil que des versions révisées des descriptifs complets de programmes de pays seront préparées, selon ce qui semblera approprié, sur la base des commentaires qui avaient été formulés, et affichées sur le site Web de l'UNICEF au cours des six semaines de la session. Les documents seront approuvés par le Conseil à la première session ordinaire de 2008 selon la procédure d'approbation tacite, sauf si cinq membres au moins avaient informé le secrétariat par écrit de leur intention d'examiner un programme de pays particulier.

b) Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de ressources autres que les ressources ordinaires

96. La recommandation (E/ICEF/2007/P/L.28) a été présentée par le Directeur de la Division des programmes et approuvée sans commentaire. (Voir décision 2007/11, jointe en annexe).

H. Rapport sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale pour la lutte contre le sida intéressant l'UNICEF : rapport oral

97. Le rapport a été présenté par le Conseiller principal pour la lutte contre le VIH/sida. Elle a indiqué que même si l'on avait accompli des progrès variables dans l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale, il y avait des exemples concrets où l'UNICEF avait pris ses responsabilités au titre desdites recommandations. Celles-ci avaient été approuvées à une date relativement récente, de sorte qu'il était encore trop tôt pour en attendre des effets majeurs au niveau national.

98. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le document d'information indiquant, dans ses grandes lignes, le suivi assuré par l'UNICEF vis-à-vis de la Division technique du travail de l'ONUSIDA; la création d'équipes conjointes des Nations Unies pour la lutte contre le sida au niveau national; les progrès réalisés pour débloquer les goulets d'étranglement qui entravent la gestion des achats et approvisionnements; et les travaux concernant l'Équipe mondiale d'appui à la recherche et à la mise en œuvre de solutions. Elles ont indiqué vouloir continuer d'apporter leur soutien au cadre stratégique « Unis pour les enfants, unis contre le sida » et souligné l'importance d'une approche intégrée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Même si des progrès étaient accomplis dans le domaine de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, il restait encore beaucoup à faire. Il fallait apporter une réponse globale, comprenant des services d'hygiène sexuelle et de santé procréative pour les couples séropositifs. Des intervenants ont souligné la nécessité d'une programmation conjointe au niveau national et manifesté leur intérêt pour les mises à jour qui seront effectuées en matière d'harmonisation, également au niveau national. Une demande spécifique a porté sur l'expérience de l'UNICEF avec les équipes communes des Nations Unies pour la lutte contre le sida, sur la manière dont la collaboration interinstitutionnelle était prise en compte dans les systèmes de suivi du comportement du personnel et sur la question de savoir quelles mesures spécifiques étaient prises pour promouvoir une plus grande harmonisation et un meilleur alignement par le biais de la programmation conjointe, notamment l'harmonisation des principes et règles applicables et la normalisation des frais généraux.

I. Présentation harmonisée de la budgétisation axée sur les résultats pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF : rapport oral

99. Cette présentation a été faite par le Directeur adjoint de la Division de la gestion financière et administrative. Le document d'information, comprenant un modèle de budget d'appui biennal dans la présentation proposée, avait été élaboré conjointement avec le PNUD et le FNUAP.

100. Les délégations ont déclaré approuver le principe de la budgétisation axée sur les résultats et accueilli favorablement la proposition visant à présenter le budget d'appui biennal sous une forme « axée sur les résultats » pour la période biennale 2008-2009. Des orateurs ont souligné les avantages qu'il y avait à adopter une

présentation axée sur les résultats, et notamment à centrer l'attention sur les résultats plutôt que sur les ressources engagées et à promouvoir une responsabilisation accrue et une plus grande transparence dans l'utilisation des ressources pour obtenir des résultats et assurer une gestion budgétaire plus efficace. On a reconnu que l'introduction d'une budgétisation axée sur les résultats était une tâche particulièrement difficile et que plusieurs gouvernements l'avaient adoptée progressivement. L'UNICEF devrait continuer de renforcer progressivement sa gestion et sa budgétisation axées sur les résultats et de resserrer les liens entre les résultats de la gestion et le Plan stratégique à moyen terme. Des éclaircissements ont été demandés sur les rapports à présenter, sur les effets liés à l'évolution des ressources allouées aux programmes de pays et sur la pratique de recouvrement des coûts. Une délégation a indiqué que le passage à la budgétisation axée sur les résultats ne devait pas affecter les allocations de ressources aux pays bénéficiaires. Un autre intervenant a insisté sur la nécessité d'assurer un niveau de détail suffisant dans la présentation « axée sur les résultats » du budget d'appui biennal afin de favoriser des processus décisionnels rationnels.

101. Le Directeur général adjoint a déclaré que la présentation de la budgétisation axée sur les résultats avait déjà été appliquée pour des ressources de programme; chaque descriptif de programme de pays présentait un tableau de résultats montrant les liens entre les ressources affectées et les résultats obtenus et était approuvé individuellement par le Conseil d'administration. Le budget d'appui biennal représentait une faible part des ressources globales et ne couvrait que les fonctions essentielles d'appui aux activités opérationnelles de l'Organisation, à tous les échelons. La présentation de la budgétisation axée sur les résultats permettrait de relier plus clairement les fonctions financées par le budget d'appui biennal à l'exécution effective des programmes et au Plan stratégique à moyen terme. L'introduction de la budgétisation axée sur les résultats pour le budget d'appui biennal n'affecterait pas les allocations aux programmes prélevées sur les ressources ordinaires, ces allocations restant fondées sur la formule approuvée par le Conseil d'administration. Le recouvrement des coûts par d'autres sources figurait parmi les ressources brutes présentées dans le budget d'appui biennal et utilisées pour appuyer l'ensemble de la structure de gestion. Le budget net, après déduction des recouvrements, était financé par prélèvement sur les ressources ordinaires. L'UNICEF continuera de rendre compte des résultats à travers le rapport annuel de la Directrice générale.

102. Le Conseil a adopté la décision orale suivante :

> Le Conseil d'administration rappelle sa décision de 2006/2 et prend note de la présentation révisée du budget d'appui biennal telle qu'elle est proposée dans le document informel présentant le modèle de budget, et demande à la Directrice générale de soumettre un avant-projet de budget d'appui biennal fondé sur les informations disponibles, avec la présentation axée sur les résultats, pour examen par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2007.

J. Rapports des membres du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP et des conseils d'administration de l'UNICEF et du PAM sur la visite commune sur le terrain qu'ils ont effectuée au Libéria

103. Le rapport sur la visite commune sur le terrain (E/ICEF/2007/CRP.7), auquel était jointe une vidéo, a été établi dans le contexte d'une session de réflexion spéciale sur le Libéria, concernant notamment les possibilités existant dans ce pays et les défis auxquels il est confronté dans ses efforts pour passer de la phase de consolidation de la paix en période d'après-conflit, suivie d'une phase de reconstruction, à une phase de développement durable. Les intervenants étaient M^me^ Paulette Bethel, Représentante permanente des Bahamas auprès des Nations Unies et Chef d'équipe pour la visite de commune sur le terrain; M. Toga Macintosh, Ministre de la planification du Libéria; M. Jordan Ryan, Coordonnateur résident des Nations Unies au Libéria et Représentant spécial adjoint du Secrétaire général; M. Oscar A. Avalle, Représentant spécial par intérim de la Banque mondiale auprès des Nations Unies, et M. Nathaniel Barnes, Représentant permanent de la République du Libéria auprès des Nations Unies. Étaient également présents à la session des membres du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP.

104. Le rapport a été présenté par M^me^ l'Ambassadrice Bethel, qui a indiqué que la visite avait été une expérience enrichissante et instructive. Elle et d'autres intervenants ont souligné les diverses réalisations du pays, notamment dans le domaine de l'éducation et de la vaccination, mais aussi en ce qui concerne l'élaboration du Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les organismes des Nations Unies ont également fait des progrès considérables pour être « unis dans l'action », même s'il restait encore beaucoup à faire sur le plan de la cohérence d'action entre eux. Les intervenants ont dit qu'une assistance était requise de toute urgence pour les améliorations que le pays se proposait d'apporter dans le domaine des services et des infrastructures, de la gouvernance juridique et judiciaire, du renforcement des partenariats et de la collecte de données, y compris pour réaliser le recensement national qui était prévu. Ce soutien était d'une importance capitale, compte tenu du retrait prochain de la Mission des Nations Unies au Libéria. La priorité stratégique consistait à assurer l'autonomie de ce pays.

105. Des délégations se sont fait l'écho de nombre de ces préoccupations dans le débat qui a suivi. Un intervenant a déclaré que sa délégation était impressionnée par l'ampleur des défis auxquels le Libéria était confronté, et plusieurs autres ont appelé à des financements immédiats et substantiels pour ce pays. Plusieurs orateurs ont relevé que des progrès importants avaient été réalisés, notamment grâce à la démarche « unis dans l'action ». Presque toutes les interventions ont souligné la nécessité d'une plus grande harmonisation entre les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires. Des appels ont également été lancés en faveur d'un renforcement des capacités nationales pour répondre aux demandes sociales et en faveur d'un allégement de la dette.

K. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel

106. Le Président de l'Association mondiale du personnel a rendu hommage aux près de 10 000 membres du personnel de l'UNICEF de par le monde pour leur dévouement, précisant que les questions qui importaient le plus au personnel étaient la cohérence des Nations Unies et l'étude de la structure administrative de l'UNICEF. Le personnel soutenait fermement la quête de cohérence d'action des Nations Unies, mais craignait que l'UNICEF ne perde son identité et sa spécificité. Le personnel approuvait les principaux objectifs de l'étude et continuerait d'appuyer et suivre les orientations données par la direction aussi longtemps qu'il aura la conviction que l'intégrité de l'Organisation est préservée et que les activités d'assistance et de plaidoyer déployées par l'UNICEF ne sont pas compromises.

L. Questions diverses

Programme de travail pour la deuxième session ordinaire

107. Le Secrétaire par intérim du Conseil d'administration a fait le point de l'ordre du jour pour la deuxième session ordinaire, prévue pour la période du 5 au 7 septembre 2007, notant au passage l'ajout de deux points, demandé par le Conseil à la présente session, à savoir un rapport sur l'étude de la structure administrative et un avant-projet de budget d'appui biennal avec une présentation axée sur les résultats.

Préparatifs en prévision de la commémoration de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

108. Le Directeur général adjoint, Kul Gautam, a rendu compte des préparatifs en prévision du débat plénier de haut niveau commémoratif, qui se tiendra les 11 et 12 décembre 2007. Notant l'enthousiasme manifesté pour ce débat, il a déclaré que 99 pays avaient déjà fait parvenir leurs rapports périodiques nationaux sur le thème « Un monde digne des enfants +5 », qui seront finalement incorporés dans un grand rapport sur les progrès accomplis en faveur des enfants. Un projet de résolution pour définir des arrangements spécifiques pour cette réunion était à l'examen.

M. Déclarations finales

109. La Directrice générale a indiqué que la dynamique requise pour obtenir de meilleurs résultats était à rechercher au cœur même des débats à la session annuelle et des programmes épaulés par l'UNICEF. On avait pu se rendre compte qu'elle avait mis davantage l'accent sur les résultats dans son rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme ainsi que dans le document statistique qui y était joint, une pratique qui serait poursuivie à l'avenir.

110. Le débat sur le Libéria avait fait ressortir l'importance de l'action menée par les Nations Unies et l'UNICEF dans un pays se trouvant dans une situation d'après-conflit, et l'UNICEF et ses partenaires continueront de soutenir ce pays. La nouvelle stratégie en matière d'éducation, qui met l'accent sur la qualité et sur l'éducation des filles, serait mise à l'essai dans des pays comme le Libéria. L'adoption de

l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants était également appréciée, la nutrition occupant une place de premier plan dans les activités de l'UNICEF. Dans le domaine de la protection, elle a pris note de nombreuses initiatives de l'UNICEF, notamment son appui à la démobilisation des enfants anciennement associés à des groupes armés.

111. S'agissant du récent rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations menées par les Nations Unies en République populaire démocratique de Corée, elle a dit avoir identifié seulement deux éléments concernant l'UNICEF. Pour améliorer ses activités opérationnelles, UNICEF, de concert avec d'autres organismes, avait récemment adopté la monnaie locale. La Directrice générale a indiqué que l'UNICEF suivrait les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

112. Elle a rendu hommage à Ado Vaher, Secrétaire par intérim du Conseil d'administration et Directeur aux affaires relatives aux Nations Unies à l'UNICEF, entré au service de l'Organisation en 1990 et sur le point de partir à la retraite au mois d'août, en indiquant qu'il avait accompli un « travail remarquable ».

113. Le Président a clôturé la session en disant qu'elle avait bénéficié d'un degré élevé de coopération et de participation de la part des délégations, ajoutant qu'il espérait qu'il en serait de même à l'avenir afin que le Conseil puisse continuer de donner ses orientations stratégiques à l'UNICEF.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007

2007/6 Rapport annuel de la Directrice générale

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du « Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme » (E/ICEF/2007/9);

2. *Constate* que ce rapport est le premier rapport sur le Plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009;

3. *Se félicite* des progrès réalisés par l'UNICEF en ce qui concerne son orientation stratégique, de l'alignement de ses activités sur le Plan stratégique à moyen terme et de l'importance accordée à la gestion axée sur les résultats;

4. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans les pays recevant l'aide de l'UNICEF dans les cinq domaines d'intervention du Plan stratégique à moyen terme, mais reconnaît aussi que de nombreux pays, en Afrique notamment, ont encore d'énormes difficultés dans ces domaines et engage à cet égard l'UNICEF à continuer à intensifier le soutien qu'il leur apporte, dans le but de venir à bout des problèmes qui subsistent;

5. *Apprécie* que le rapport annuel offre une vue d'ensemble des résultats des activités menées dans les cinq domaines d'intervention du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, ainsi que des liens entre les résultats et les ressources, et prend note du compendium de données définissant les grandes tendances qui l'accompagne;

6. *Souligne* que le rapport annuel tient une place cruciale dans le cadre du dispositif de responsabilisation vis-à-vis du Conseil d'administration, en particulier en rendant compte des résultats de la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme, tout en reconnaissant que le rapport annuel devrait être complété par des rapports analytiques présentés au Conseil par la fonction d'évaluation sur la contribution de l'UNICEF aux résultats obtenus sur le plan du développement au niveau des pays ainsi que globalement;

7. *Encourage* l'UNICEF à continuer d'améliorer de façon systématique la collecte de données afin de suivre les progrès accomplis au regard de tous les résultats attendus et de tous les indicateurs du Plan stratégique à moyen terme;

8. *Prie* l'UNICEF de faire état, dans son prochain rapport annuel, des problèmes clefs ayant trait aux programmes, à l'organisation et au financement, par domaine d'intervention, et d'y inclure également une section décrivant les résultats et les ressources se rapportant aux grands partenariats mondiaux, ainsi qu'un compendium de données actualisées chaque année.

Session annuelle
7 juin 2007

2007/7 L'étude de la structure administrative de l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* de l'initiative prise par l'UNICEF de procéder à une étude de sa structure administrative afin d'améliorer l'impact stratégique de ses activités;

2. *Prie* la Directrice générale de soumettre au Conseil d'administration, pour examen et décision, les changements qu'il est proposé d'apporter du fait de cette étude; et de lui présenter à sa deuxième session ordinaire, en septembre 2007, un rapport à ce sujet qui contienne :

a) Des précisions sur l'étude proposée, y compris sur ses répercussions sur la présence de l'UNICEF sur le terrain au niveau des pays et des régions et sur le calendrier envisagé pour la mise en œuvre des changements proposés;

b) La justification de chacun des changements proposés;

c) Une explication claire des incidences de l'application des changements proposés sur le budget d'appui biennal pour 2008-2009;

d) Un aperçu des domaines où les réformes proposées sont encore à l'examen.

Session annuelle
7 juin 2007

2007/8 La stratégie de l'UNICEF pour l'éducation à l'appui du Plan stratégique à moyen terme

Le Conseil d'administration,

1. *Réaffirme* que le Plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009 constitue le cadre d'orientation pour tous les domaines de programmation de l'UNICEF;

2. *Accueille avec satisfaction* le document « Stratégie de l'UNICEF pour l'éducation » (E/ICEF/2007/10) en tant que document d'appui pour les programmes en faveur de l'éducation, pour l'application du Plan stratégique à moyen terme et de ses stratégies transversales, et pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

3. *Demande* à la Directrice générale de faire en sorte que l'UNICEF redouble d'efforts pour développer encore les capacités nationales afin d'améliorer les résultats, comme décrit dans cette stratégie d'appui au Plan stratégique à moyen terme;

4. *Demande* à la Directrice générale d'appliquer la stratégie de l'UNICEF pour l'éducation dans les pays prioritaires identifiés conformément à la stratégie, tout en veillant à ce que l'UNICEF coopère dans le domaine de l'éducation avec d'autres pays à l'appui de leurs propres plans et politiques;

5. *Demande* à la Directrice générale de faire en sorte que les observations relatives à la stratégie de l'UNICEF pour l'éducation formulées par les membres du Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007 soient prises en compte lors de la mise en œuvre des programmes d'appui dans le domaine de l'éducation;

6. *Prend note* des indicateurs définis dans la stratégie de l'UNICEF pour l'éducation et demande à la Directrice générale de veiller à ce que ces indicateurs et ceux approuvés dans le Plan stratégique à moyen terme pour l'éducation soient cohérents, à ce qu'il existe des liens clairs entre eux et à ce que les futurs rapports citent chaque fois que possible tous les indicateurs.

Session annuelle
7 juin 2007

2007/9 Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le document E/ICEF/2007/11 et la décision 2007/EB.1/3 du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM),

1. *Approuve* la participation de l'UNICEF à l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants, y compris son plan de travail et son secrétariat, tels que décrits dans le document E/ICEF/2007/11;

2. *Prie instamment* la Directrice générale de faire en sorte que le Plan stratégique à moyen terme, y compris ses stratégies transversales et ses stratégies d'appui, constitue le cadre stratégique et financier de tous les partenariats de l'UNICEF, y compris de l'Initiative susmentionnée;

3. *Prend acte* du rapport de la Directrice générale et, à cet égard, approuve l'allocation de ressources à hauteur de 1 million de dollars prélevés sur les ressources de base pour financer le secrétariat conjoint de cette initiative, faute d'autres ressources disponibles à cet effet;

4. *Prie* la Directrice générale de soumettre à la session annuelle du Conseil d'administration de juin 2008 un rapport sur la mise en œuvre de cette initiative, qui décrive notamment :

a) Les incidences de l'Initiative sur l'allocation par l'UNICEF de ressources humaines et financières aux niveaux national et mondial;

ainsi qu'en consultation avec le PAM et d'autres partenaires,

b) La participation des gouvernements à la mise en œuvre de cette initiative et leur implication réelle;

c) Les ressources mobilisées pour mettre en œuvre cette initiative;

d) Les liens entre l'exécution de cette initiative et les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies de réduction de la pauvreté;

e) Les résultats de cette initiative, y compris des activités menées par le secrétariat.

Session annuelle
7 juin 2007

2007/10 Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration,

Approuve l'ensemble des budgets indicatifs globaux des programmes de coopération avec les pays ci-après :

Région/pays	*Période*	*Ressources ordinaires*	*Autres ressources*	*Document E/ICEF/2007/*
Afrique orientale et australe				
Comores	2008-2012	3 715 000	6 250 000	P/L.2
Malawi	2008-2011	30 144 000	94 032 000	P/L.3
Burundi	2008	6 973 000	7 930 000	P/L.4
Afrique occidentale et centrale				
Cameroun	2008-2012	17 660 000	35 000 000	P/L.5
Guinée-Bissau	2008-2012	8 225 000	18 000 000	P/L.7
Mali	2008-2012	59 840 000	66 647 000	P/L.8
Sierra Leone	2008-2010	19 473 000	36 000 000	P/L.9
Côte d'Ivoire	2008	4 903 000	15 000 000	P/L.10
Niger	2008	14 354 000	15 000 000	P/L.11
Nigéria	2008	29 303 000	49 000 000	P/L.12
Amérique latine et Caraïbes				
Bolivie	2008-2012	6 470 000	66 000 000	P/L.13
Cuba	2008-2012	3 160 000	6 000 000	P/L.14
Programme multipays pour les Caraïbes orientales, y compris le Suriname et la Trinité-et-Tobago	2008-2011	12 800 000	20 000 000	P/L.15
Asie de l'Est et Pacifique				
Malaisie	2008-2010	1 500 000	4 500 000	P/L.16
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2008-2012	7 150 000	45 000 000	P/L.17
Timor oriental	2008	1 125 000	10 000 000	P/L.18
Asie du Sud				
Bhoutan	2008-2012	4 830 000	15 000 000	P/L.19
Inde	2008-2012	162 900 000	350 000 000	P/L.20
Maldives	2008-2010	2 202 000	3 000 000	P/L.21
Sri Lanka	2008-2012	4 000 000	35 000 000	P/L.22
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Djibouti	2008-2012	3 950 000	9 000 000	P/L.23
Jordanie	2008-2012	3 335 000	6 000 000	P/L.24
Femmes et enfants palestiniens de Jordanie, de la République arabe syrienne et du territoire palestinien occupé	2008-2009	8 000 000	24 900 000	P/L.25
Liban	2008	616 000	5 000 000	P/L.26
Soudan	2008	7 649 000	70 000 000	P/L.27

Session annuelle
7 juin 2007

2007/11 Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration,

Approuve un relèvement du plafond des autres ressources affectées aux programmes de pays approuvés pour les 36 pays énumérés au tableau 1 et pour les programmes interpays énumérés au tableau 2 du document E/ICEF/2007/P/L.28 pour la durée des programmes restant à courir, sous réserve que d'autres contributions alimentant les ressources soient disponibles.

Session annuelle
7 juin 2007